



Droits et démission en stagièrisation

Par **Abeille**, le **25/07/2014** à **14:25**

Bonjour,

Non adepte de l'informatique, j'avais eu 2 réponses concernant, ma démission, postée le 19/07/2014, j'ai peut-être "mal manœuvré les touches".

J'en suis toujours aux mêmes questions, ai-je encore la possibilité d'obtenir mes DIF de l'ancien employeur : mairie où j'étais contractuelle, pourrais-je prétendre à des indemnités de chômage(ce qui n'est pas le cas actuellement), du fait de ma démission d'août 2013, suite à une insulte reçue d'un agent de maîtrise principal (je devais être titularisée en décembre 2013)? Ce, devant 3 témoins, dont l'une est partie s'enfermer dans son bureau les doigts dans les oreilles...

????...

Cordialement.